

## DIAGNOSTIC IMMOBILIER - AMIANTE SANS ET AVEC MENTION - FORMATION INITIALE

Suivre cette formation dans sa partie théorique en E-Learning tutoré et pratique en présentiel, permet de se préparer à l'examen de Certification de Diagnostiqueur technique immobilier (Arrêté du 24/12/2021) pour la réalisation des "Repérages, évaluations de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie' (sans mention);ainsi que les ERP de catégories 1 à 4, les immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et dans les bâtiments industriels (avec mention).

### ■ Objectifs opérationnels

- Réaliser avec méthodologie et sécurité un repérage d'amiante dans les différents matériaux et produits conformément au Code de la santé publique dans les logements privés, les ERP de catégories 1 à 4, les immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et dans les bâtiments industriels
- Appliquer les protocoles d'intervention lors du repérage et la mise en oeuvre des mesures de prévention collective et individuelle adaptées
- Réaliser avec méthodologie et sécurité un repérage d'amiante avant travaux et/ou avant démolition
- Réaliser dans le respect des protocoles d'intervention, les missions de repérage d'amiante des matériaux et produits des listes A et B et C du Code de la santé publique

### ■ Public Concerné

Candidats/Candidates à la certification de Diagnostiqueur technique immobilier "Domaine amiante sans mention et avec mention"

### 🕒 Durée

**42.00** Heures                      **6** Jours

### ■ Prérequis

Pour suivre la formation et se présenter à l'examen de certification de Diagnostiqueur dans le domaine Amiante "avec mention", le candidat doit apporter la preuve :

- Soit, d'une expérience professionnelle de trois ans minimum en tant que technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou équivalence, dans les domaines des techniques du bâtiment
- Soit, d'un niveau d'étude Bac +2 (à minima) dans le domaine des techniques du bâti ou d'un titre professionnel équivalent
- Soit, d'une expérience exigée par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable
- Soit, de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment

Le passage de l'examen du domaine amiante avec mention est conditionné par l'obtention de la certification amiante sans mention)

### ■ Parcours pédagogique

#### FORMATION THEORIQUE E-LEARNING

DUREE 28 HEURES

**STRUCTURES ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS & THERMINOLOGIE TECHNIQUE TOUS CORPS D'ETAT**

#### **Les bases du bâtiment**

- Historique de la construction
- Eléments d'ouvrage
- Intervenants de la construction
- Classification des bâtiments
- La préparation du terrain avant construction
- Matériaux de la construction

- Gros oeuvre
- Second oeuvre
- Equipements et installations techniques
- Pathologies

**DOMAINE AMIANTE SANS MENTION**  
**Bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie**

**Les caractéristiques d'un bâtiment**

- Caractéristiques d'un bâtiment et les matériaux pouvant contenir de l'amiante

**Le matériaux amiante**

- Le matériau amiante, ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle

**Les risques sanitaires**

- Risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante

**Le contenu des matériaux**

- Différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

**Les techniques d'utilisation de l'amiante**

- Historique des techniques d'utilisation de l'amiante et les conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction

**Les dispositifs législatifs et réglementaires**

- Interdiction d'utilisation de l'amiante
- Protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussière d'amiante
- Elimination des déchets contenant de l'amiante

**Les différents intervenants**

- Rôle, obligations et responsabilités des différents intervenants

**Le repérage de l'amiante**

- Normes et méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R 1334 - 20 et R 1334 - 21 du Code de la santé publique
- Listes A et B

**Les normes et les méthodes**

- Informations sur l'état de conservation des MCA
- Suites à donner à détection des MCA

**Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique**

- Règlements des établissements recevant du public
- Règlements des immeubles collectifs d'habitation

**Les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante**

- Techniques de confinement
- Travaux sous confinement

**DOMAINE AMIANTE AVEC MENTION**

**ERP de catégories 1 à 4, immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et bâtiments industriels**

**Les normes et les méthodes de repérage**

- Contenu des normes et des méthodes de repérage devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R 1334 - 22 du code de la santé publique ainsi que l'examen visuel visée à l'article R 1334-29-3 du même code

**Les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur**

- Les ERP de catégorie 1 à 4
- Les immeubles de travail et hébergeant plus de 300 salariés
- Les bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention

**FORMATION PRATIQUE EN PRESENTIEL**

DUREE 14 HEURES

**DOMAINE AMIANTE SANS MENTION**  
**Bâtiments d'habitation et de 5eme catégorie**

**Réalisation d'un repérage de présence d'amiante**

- Réalisation de la pré visite de locaux
- Repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante

- Evaluation des zones homogènes et de similitude d'ouvrage
- Identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante de la liste A et B
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Evaluation des risques liés à l'amiante
- Réalisation d'un prélèvement

#### **Rédaction du rapport de repérage**

- Identifier les différents intervenants et parties prenantes
- Identifier l'immeuble concerné
- Réaliser les plans au croquis permettant de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante
- Lister et localiser les matériaux et produits repérés contenant de l'amiante
- Émettre des conclusions associées aux recommandations

#### **DOMAINE AMIANTE AVEC MENTION**

**ERP de catégories 1 à 4, immeubles de travail accueillant plus de 300 personnes et bâtiments industriels**

**Repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante**

**Réalisation d'un examen visuel de l'état des surfaces traitées**

#### **PRAPARATION AUX EXAMENS DE CERTIFICATION**

- Se préparer à l'examen de certification
- S'exercer dans les conditions de l'épreuve écrite
- S'exercer à la rédaction d'un rapport dans les conditions de l'examen

## **Méthodes et moyens pédagogiques**

L'apprenant(e) reçoit avec sa convocation le Livret d'accueil Blended-Learning afin de suivre avec aisance chaque étape distancielle et présentielle de sa formation.

### **FORMATION THEORIQUE EN E-LEARNING**

#### **> METHODES PEDAGOGIQUES**

Le module E-Learning tutoré présente une démarche pédagogique déductive à travers des séquences transmissives et démonstratives suivies d'exercices progressifs d'apprentissage. Ces séquences peuvent être illustrées par des schémas animés, des vidéos de situations professionnelles en réalité virtuelle 360°.

Chaque leçon se termine par un questionnaire de reformulation renouvelable. Le cours se clôture par une auto-évaluation scorée et renouvelable, utile à l'entraînement à l'évaluation sommative finale des acquis.

Des activités pédagogiques sont attendues en vue de leur correction par le formateur.

#### **> MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

Le module E-learning tutoré est réalisé sur une plate-forme web dédiée et en illimité à partir de la date d'envoi du mail fournissant le login et mot de passe individuels jusqu'à l'entrée en formation pratique.

#### **Accompagnement de l'apprenant(e)**

L'apprenant(e) est suivi(e) par un E-tuteur durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. L'E-tuteur réfère au Référent pédagogique (Formateur) toutes les difficultés ou questions d'ordre des connaissances du domaine traité, qui prendra contact (sous 48 heures, jours ouvrés) avec l'apprenant afin de lui apporter une réponse ou aide pédagogique.

Les échanges avec l'E-Tuteur et le/la Référent(e) pédagogique (Formateur) se déroulent par messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

Le parcours est ponctué de points de rencontre réalisés en classe virtuelle synchrone à des dates fixées en amont par groupes d'apprenants auprès du Formateur/Formatrice afin d'aborder les éléments sensibles analysés par le E-tuteur.

Les apprenants/apprenantes reçoivent par mail une invitation individuelle de connexion à la classe virtuelle.

#### **Assistance technique**

En cas de difficulté d'utilisation de la plate-forme, l'apprenant(e) est mis(e) en contact avec un(e) Référent(e) technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés).

Les échanges avec le/la Référent(e) technique se déroulent par la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

Prérequis d'environnement informatique :

L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

#### **> RESSOURCES PEDAGOGIQUES**

- Un ensemble de documents complémentaires à l'apprentissage est téléchargeable sur la plate-forme E-Learning.

## **FORMATION PRATIQUE EN PRESENTIEL**

### **> METHODES PEDAGOGIQUES**

- Le parcours d'apprentissage prévoit des exercices pratiques d'entraînement aux méthodes, principes et protocoles d'intervention d'un diagnostic / repérage / mesurage tenant compte d'une analyse de risque lié à l'exercice de l'activité ainsi que l'élaboration d'un rapport détaillé matérialisant les contrôles effectués ainsi que les conclusions apportées.

### **> MOYENS TECHNIQUES**

- La conception pédagogique prévoit la présentation, la démonstration et/ou l'utilisation de matériels et d'outils professionnels.
- La formation en présentiel se déroule dans un " logement école" spécifiquement aménagé pour accueillir les apprenants/apprenantes.

## **■ Qualification Intervenant(e)(s)**

- L'E-tuteur est le responsable de la session de formation
- Le Formateur/Formatrice qualifié(e) est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment
- Le/la Référent(e) technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plate-forme

## **■ Méthodes et modalités d'évaluation**

### **> EVALUATION DES ACQUIS**

- Théorie E-Learning : réalisée à partir de questions aléatoires à choix multiples sur le programme des examens définis dans l'arrêté du 24 décembre 2021.
- Pratique en présentiel : réalisée par des exercices basés sur le programme des examens défini dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

### **> MESURE DE LA SATISFACTION DE L'APPRENANT**

- Est réalisée en ligne à la fin de la partie théorie en E-Learning et pratique en présentiel. Elle mesure l'organisation et les conditions de la formation, les qualités des intervenants ainsi que les méthodes pédagogiques employées.

## **■ Modalités d'Accessibilité**

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



**Contactez-nous !**

**Nelly DROUILLARD**  
Chef Projets Formation

**Tél. : 0130852490**  
**Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)**